

**P.L.U. approuvé**  
**Par délibération du Conseil Municipal**  
**Du 11 avril 2005**  
**Le Maire**



**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**POUR LA COMMUNE DE VILLE-sur-Ilion**

**Projet d'Aménagement et de**  
**Développement Durable**

■ **Commune de VILLE-sur-Ilion**

**AVRIL 2005**

Ville-sur-Ilion, commune inscrite dans la vallée de l'Ilion, bénéficie d'une bonne accessibilité depuis les pôles locaux et présente un cadre de vie agréable.

Ces atouts entraînent une pression foncière croissante que les élus ont pour objectif de maîtriser afin d'assurer un équilibre entre développement et protection des milieux naturels et paysagers.

Par ailleurs, les élus souhaitent poursuivre le développement des activités économiques et artisanales et permettre le développement des activités touristiques.

Possédant un riche patrimoine architectural, la commune de Ville-sur-Ilion souhaite le protéger et le mettre en valeur.

Sur la base de l'analyse de l'état initial du site et du diagnostic socio-économique, la municipalité a défini plusieurs objectifs qui forment l'ossature de la stratégie d'aménagement et de développement communal.

Ces objectifs s'articulent autour de six grands thèmes :

↳ **UN DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL MESURE ET COHERENT**

↳ **LA PRESERVATION DU CADRE DE VIE ET LE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS**

↳ **LE MAINTIEN DES ACTIVITES ECONOMIQUES**

↳ **LA VALORISATION DE L'OFFRE DE LOISIRS ET DE L'OFFRE TOURISTIQUE**

↳ **LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE**

↳ **LA PERENNISATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE**

Ces choix constituent les options fondamentales des élus pour le devenir de leur commune.

PRINCIPES	ORIENTATIONS
<p align="center"><b>UN DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL MESURE ET COHERENT</b></p>	<p>Introduire dans le document réglementaire les choix effectués au cours du remembrement.</p> <p>Réorienter géographiquement les zones à vocation d'habitat.</p> <p>Tenir compte de l'échelle du village. Cadrer l'extension urbaine afin d'induire un développement harmonieux.</p>
<p align="center"><b>LA PRESERVATION DU CADRE DE VIE ET LE RENFORCEMENT DES ÉQUIPEMENTS</b></p>	<p>Préserver le cadre bâti.</p> <p>Améliorer la structure urbaine.</p> <p>Rendre plus satisfaisant le cadre de vie, en définissant un principe d'assainissement collectif.</p> <p>Développer le niveau d'équipement.</p>

PRINCIPES	ORIENTATIONS
<p><b>LE MAINTIEN DES ACTIVITES ECONOMIQUES</b></p>	<p>Poursuivre la dynamisation du secteur économique.</p>
<p><b>LA VALORISATION DE L'OFFRE DE LOISIRS ET DE L'OFFRE TOURISTIQUE</b></p>	<p>Permettre le développement du potentiel existant sur la commune.</p> <p>Valoriser le patrimoine religieux, civil et industriel.</p>
<p><b>LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE</b></p>	<p>Respecter les zones inondables.</p> <p>Protéger le cadre environnemental et paysager et mettre en valeur l'environnement naturel de qualité et l'espace urbain présentant une forte identité.</p>
<p><b>LA PERENNISATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE</b></p>	<p>Maintenir l'activité agricole qui marque le paysage et témoigne de la tradition rurale du village.</p>